

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Electeur

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET CRITIQUE

Première année.—No. 39.

A. GUERARD & CIE

Quebec, 9 Fevri 1867.

L'ELECTEUR,

JOURNAL REDIGÉ DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES

PAR UN COMITE DE COLLABORATEURS. PARAIT LE SAMEDI,

Au No. 47 Rue St. Marguerite, St. Roch.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'abonnement est de \$ 1.50, par année, payable d'avance, pour la ville et de \$ 1.00 pour la campagne. Ceux qui discontinueront devront le faire par écrit et au mois avant l'expiration de leur abonnement.

Tarif des Annonces.

Toute annonce n'excédant pas dix lignes :	
2 insertions.....	\$ 0.38
4 ".....	0.63
8 ".....	1.25
24 ".....	2.00
48 ".....	3.75
Toute annonce n'excédant pas vingt lignes :	
2 insertions.....	\$ 0.50
4 ".....	0.85
8 ".....	1.50
24 ".....	3.00
48 ".....	5.00

Toutes lettres, correspondances &c. doivent être adressées FRANCO, à A. GUERARD et Cie. Propriétaire Rue Ste. Marguerite, No. 47.

L'ELECTEUR.

Se vend chez M. E. Balzaretto, No. 39, Rue du Pont, St. Roch; M. G. A. Delille, Manufacturier de tabac; Faubourg St. Jean; M. Hardy, libraire, Basse-Ville; M. Bellarive et Laforce, Maison des Bains, Haute-Ville; M. Bastien, barbier, rue St. Joseph; M. Mariet, barbier, rue St. Joseph; M. Crémazie, libraire; J. J. Williams, Barbier, côte du Palais; M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

FEUILLETON DE L'ELECTEUR.

2 FEVRIER.

M. LOUIS VEUILLOT.

Les Odeurs de Paris.

Voici, de tous les livres de M. Veullot, celui qui a obtenu le plus de succès. L'auteur qui méprise avec tant de bonheur et le Paris actuel et l'heure présente, ne manquera pas sans doute de relever cette vérité affligeante. Il ne nous pardonnera pas le petit tumulte excité par ses courses, ses danses-libres, et ses hardis sauts de carpe à travers les égouts, les cafés chantants et les boulevards de Paris. S'il indignera de n'avoir attiré la foule qu'avec un recueil de fantaisies laborieuses et d'épigrammes violentes contre les banalités de la corruption contemporaine, M. Veullot aura raison.

Si les défenseurs du trône et de l'autel sont réduits, pour se faire écouter, à ne plus parler du trône ni de l'autel, mais à nous entretenir des courtesanes célèbres, des chroniqueurs en crédit, des terrains nouveaux et des parodies à la mode, il en résulte que ces malheureux défenseurs n'ont plus rien à défendre. Il en résulte que la foi des vieux âges, les glorieuses institutions du passé, la grandeur des temps disparus

sont des ombres pour lesquelles on ne peut plus que s'inscrire dans le vide. Le moindre page de M. Veullot sur Thérèse produit plus d'effet que les deux volumes qu'il a consacrés à chanter les louanges de la Rome catholique, la sainteté du pouvoir temporel, et à déchirer et à flétrir les libres-penseurs. Hélas! que ce dernier trait est précieux et douloureux pour une plume dévouée. Quel triomphe et quel désastre pour M. Veullot que la fortune des *Odeurs de Paris*! Quelle colère la vogue du chroniqueur Veullot doit inspirer à Veullot, le père de l'Eglise! Profonde blessure faite à la bonne cause, à la cause de l'orthodoxie et de l'intolérance, que cette victoire de son combattant le plus fidèle. Ce n'est pas dans le temple, ce n'est pas même dans la sacristie qu'il vient d'obtenir son premier avantage réel; c'est dans les coulisses du café chantant. Avec le parfum des encensoirs il n'attire personne; il n'irrite un peu les nerfs du public qu'en lui jetant les senteurs "de la vieille pipe, de la fuite du gaz et de la vapeur de boisson fermentée."

Il faut dire: pour cette faveur qui accueille son dernier livre, M. Veullot ne doit pas moins à son talent particulier qu'à l'ombre présente où il a laissé ses thèmes ordinaires. Les *Odeurs de Paris* ne réussissent pas seulement parce qu'il y est peu parlé des bienfaits du gouvernement clérical, et des atrocités de l'esprit d'examen. Ces sujets, jadis si féconds pour M. Veullot, et qui ne sont plus en possession d'ébranler la galerie, n'ont obtenu dans le présent tome ou qu'un silence dédaigneux ou que quelques lignes discrètes. Par là, le tome est fort allégé, et a pu fournir sa carrière lestement. Mais il est juste de voir dans la vogue des *Odeurs de Paris* autre chose que cette habileté de composition.

On y voit surtout la parfaite application d'un talent à la besogne qui le réclamait. On s'est demandé parfois si la conversion de M. Veullot était sincère, et s'il est possible de croire à la religion du Christ quand on la recommande avec de telles grimaces folles et de tels grincement de dents. Nous n'avons garde de nous permettre ces questions inconvenantes. "M. Veullot, a dit M. Sainte-Beuve, pour un tel acte accompli dans le secret de la conscience, n'a besoin d'aucun garant, et il a donné, ce me semble, assez de gages publics et fait assez de sacrifices à sa cause pour que personne ne mette en doute sa sincérité quand il dit: Je crois." Ainsi parle un critique que la foi a souvent fait sourire. Nous ne serons pas plus sceptiques que lui. Et du reste, nous n'avons pas à décider si le chapelin de M. Veullot est un engin de guerre, ou bien son apaisement et son refuge de chaque jour. Les secrets d'oratoire, comme les secrets d'alcôve, doivent être respectés. Nous respectons, en n'y touchant pas, l'authenticité de ce catholicisme controversé. Comment l'homme prie, et s'il se met véritablement à genoux quand il est seul, ce n'est pas notre affaire....

Les contradictions politiques ne nuisent pas à M. Veullot. Mais il en est d'autres, fort hardies, et qui inquiètent les âmes pieuses. Un des thèmes du nouveau livre, c'est le mépris de Paris pour ce qui est vénérable et sacré. La mort, déchirément sanglant pour ceux-ci, résignation tri-te pour ceux-là, douloureux mystère pour tous, la mort n'est pas respectée à Paris. M. Veullot l'affirme. Et pour opposer la pureté des champs à la corruption de la ville, il écrit ces lignes qui veulent être touchantes: "O cimetières des campagnes chrétiennes, où les tombes couvertes d'herbes fleuries, se pressaient à l'ombre du clocher. Sur ces tombes longtemps arrosées

de pleurs; les vivants ne cessaient de répandre leur prière, et la terre n'était touchée que des genoux!" Tournez quelques pages, voici ce que vous lisez: "Il n'y a pas longtemps qu'un homme des classes savantes fut guillotiné pour quelque tour de son art. Cet homme se comporta mal; il montra peu de philosophie, après en avoir étalé trop. On le vit tout affaibli de mauvaise mine, plié en deux, la tête penchée, sans voix. Il se fit soutenir, ce qui est du plus mauvais genre. Les journaux qui s'étaient nourris de son crime, de son procès, de sa prison, de son supplice, le payèrent en réclamant. Ils travaillèrent un peu à finiturer et lui firent des derniers moments présentables. Ils y eurent du calme; mais sans valeur. Malheureusement, ils ne furent pas unanimes, et il y eut trop de témoins. Ces témoins s'étaient retirés, peu satisfaits se demandant à quoi servent l'éducation et les principes. Parmi les journaux qui ont retouché la sorte d'incrimination, on nomme *Moniteur*, journal officiel de l'empire français. Hélas, à qui se fier?" Si ces gaietés vous paraissent agréables pour un condamné à mort, vous pourrez lire le paragraphe qui raconte la fin de M. Scribe. C'est d'une ironie très-lettre, et d'une bonhomie très-piquante. Seulement, j'estime qu'ici M. Veullot a été trop esclave de son talent. Le besoin de bouffonner sur tout et à travers tout, l'induit en des sautes de com-promettantes. Après avoir demandé que les tombes ne soient touchées que des genoux, les railleries sur la fin pitoyable de l'homme des classes savantes viennent mal. Le chroniqueur Veullot a rompu trop ouvertement ici avec les préceptes les plus élémentaires de l'Eglise. Lui aussi, il a un peu outragé sa mère. Mais, comme l'a dit Rousseau, il fallait faire rire le parterre.

Je n'ai pas le dessin de suivre les *Odeurs de Paris* dans toutes leurs étrangetés et leurs audaces. A vrai dire, ces quatre cent soixante-deux pages ne sont pas d'une lecture facile. Vers le milieu la fatigue se fait sentir, et on n'est pas au bout qu'elle est devenue intolérable. C'est que le procédé ne varie jamais, et qu'on n'a pas comme compensation la diversité du fond. C'est recueillir de nouvelles à la main, de fantaisies satiriques, de parodies violentes et de farces pimentées ne touchant qu'à des sujets assez monotones et répétant les indiscrétions parisiennes nous ont saturés. Reste la forme qui a de la valeur et qui est curieuse.

L'originalité de cette forme là, c'est qu'elle mêle aux raffinements d'un art savant les libertés du vocabulaire des halles. Le mélange a de la saveur et de l'apprit. La langue, poissarde maniée et trépassée par un écrivain rompu à toutes les pratiques et à toutes les complexités du métier, c'est d'un effet irritant et singulier. Cela convient surtout aux palais blasés, et les palais blasés, c'est ce qui chôme le moins. Nous avons vu le succès ordinaire de la subtilité unie à la farce dans les pièces de MM. Meilhac, Haüy et Offenbach. Il y a quelque chose de ce genre dans les *Odeurs de Paris*. La *Belle-Hélène* a passé par là. La farce est plus vive encore, mais la subtilité est plus rare.

M. Veullot est un homme d'esprit, qui, voyant l'ennemi profond causé par les habitudes détracteurs de l'Eglise et l'amusement produit par ses adversaires, est allé résolument à ces adversaires, et a tenté de se servir de leurs armes. Il les a bien étudiés, et il n'en peut dire qu'il en est deux principalement qu'il aime fort bien: Paul-Louis Courier et Henri Heine. Il y mettra aussi La Bruyère, mais dans la construction de sa phrase, dans sa façon de la couper, ne retrouve plus encore l'impression de Paul-Louis, Henri Heine lui a fourni bien des traits de sa moque-

rie, et il se marque dans toutes ces peintures d'un ridicule fantasque et voulu.

M. Veillot a-t-il fait œuvre de tactique simplement en usant pour la garde de l'Eglise des moyens qui l'avaient ébranlée? Je ne le crois pas. Il a fait la besogne à laquelle il était destiné. Il a suivi ses maîtres naturels. Il a pris le pas naturellement des gens de sa bande. Sa bande véritable, ce ne sont point les croyants candides et les bêteaux convaincus, ce sont les pamphlétaires audacieux et les rieurs impitoyables. Seulement le démon de l'ironie et de la mascarade qui le possède a imaginé une dernière ironie cruelle.

Il a voulu que ce don de caricature, que cette démanigaison de sarcasme, que cette impérieuse reproduction des laideurs et des bassesses, que ce comique gouailleux et familier, que cette vocation pour la grimace et l'image libertine fussent employées à célébrer la grandeur, la pureté, la dignité de notre mère, la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

Ironie cruelle, en effet, et qui amène ce que vous savez. Rien de plus étrange que de voir M. Veillot traîner le boulet de son talent dans le baignoire de ses convictions. Cet homme qui s'interrompt péniblement pour accomplir quelque genuflexion sincère mais maladroitement, cet écrivain qui a tant de phrases populaires dans son encrier, et qui s'évertue parfois à y pêcher en encre trouble des phrases épiscopales, ce chroniqueur qui pouffe de rire à tous les spectacles contemporains, et qui se rappelle toujours trop tard qu'il en doit pleurer, ce maître en ironie est un martyr de l'ironie. Parmi tous ceux dont il s'est gaussé, quelques-uns sont marqués des épigrammes de ce bon plaisant. Mais la marque d'une épigramme s'efface aisément. Qu'en restera-t-il bientôt? Il restera le souvenir d'un homme que le talent de la farce a rendu fameux, et le souvenir d'opinions farouches que le mélange de la farce a rendues inoffensives et drôles.

GUSTAVE FRÉDÉRIK.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 9 FÉVRIER 1867.

Les assises qui viennent de se terminer, peuvent encore fournir matière à de graves réflexions sur la manière dont les causes criminelles sont conduites par le représentant du procureur général; sur la composition du jury; sur la disproportion que le juge établit, par ses condamnations, entre les peines et les délits.

Quelques journaux de cette ville se sont déjà livrés à de vifs commentaires sur la facilité avec laquelle les accusés échappent aux mains de la justice; mais, comme presque toujours, ils sont restés dans les régions du vague et de l'indéfini. Ils ne précisent rien.

Quant à nous, nous savons depuis longtemps que les plus grands criminels, condamnés justement par l'opinion publique, trouvent presque toujours, à chaque session criminelle dans Québec, grâce à l'ignorance ou aux complaisances des jurés, aux intrigues des avocats, une issue assez large pour revenir vivre au milieu des honnêtes citoyens dont ils sont l'effroi. Nous savions cela, et cette année encore, nous ne sommes guère surpris de voir que nul progrès ne s'est accompli dans le sens de la répression efficace des crimes. La conscience publique reste encore troublée, et réclame, sans plus tarder, de profonds changements dans l'instruction, le jugement et la conduite des procès. Elle se dit que les jurés sont trop ignorants ou trop corrompus; qu'il passe trop de causes claires, évidentes aux yeux de tous, à travers les larges mailles de l'argumentation de l'avocat de la Couronne que l'on s'obstine à vouloir toujours garder.

Nous publions aujourd'hui, dans une autre colonne du journal, les quelques condamnations portées par le juge Badgley, qui a présidé les dernières assises à Québec. On y remarquera de suite l'énorme disproportion qui existe dans ses diver-

ses sentences. Le meurtrier va presque de pair avec le faussaire; au premier, cinq ans de réclusion dans le pénitencier; au second quatre ans. Church, l'ivrogne incorrigible, le querelleur, dont les mauvais antécédents sont suffisamment établis, qui tue sa femme d'un coup de couteau dans le ventre, reçoit pour cet horrible crime une sentence qui équivaut pour lui à l'impunité!

En présence de cette étrange condamnation, est-ce que la société ne peut pas trembler à la pensée du prochain retour d'un pareil monstre dans son sein? Nous comprenons parfaitement que l'honorable président ait félicité le jurés sur leurs verdict dans l'affaire Church, la question si grave de la préméditation suffit à maintenir la peine capitale dans les codes criminels des nations; mais nous ne comprendrons jamais qu'après l'audition des témoins à charge dans cette triste affaire, qu'après la connaissance qu'il avait acquise de la condition morale de l'accusé, il ait pu ne pas réfléchir sur le danger qu'il avait à le rejeter, au bout du court espace de cinq ans, dans la société qu'il scandalisait par l'ignoble ivrognerie qui devait le conduire à l'assassinat!

Nos réflexions sont peut-être sévères, mais elles nous sont dictées par le sentiment que nos procédures criminelles ont besoin de subir sans retard, des modifications considérables.

INSTITUT CANADIEN.

Nous regrettons de ne pouvoir publier en entier le compte rendu des délibérations de l'Assemblée annuelle des membres de l'Institut Canadien de Québec.

On a essayé, à cette assemblée, de retrancher du rapport présidentiel tout ce qui avait trait à l'enlèvement et à la distribution d'un grand nombre de livres, appartenant à la bibliothèque de cette institution, dont nous avons parlé à propos de la nouvelle installation de l'Institut de Montréal. Se rendre aux vœux des auteurs de la motion qui comportait pareille mutilation du rapport, était faire insulte au bureau de direction qui avait appuyé le président dans ses démarches pour arriver à quelque éclaircissement sur la disparition illégale de ces livres par la commission de l'Index instituée dans un pays dont on vante les libertés. Aussi la motion fut rejetée.

Voici la partie du rapport dont on redoutait tant l'effet dans le public canadien et peut être ailleurs:

" Nous devons annoncer aux membres de l'Institut que cette année, nous avons fait rentrer un grand nombre de livres qu'on croyait perdus, et parmi ceux-ci une collection très précieuse d'auteurs classiques et aussi des travaux historiques bien importants. De malheureuses circonstances qu'il serait inopportun de rappeler ici, des malentendus bien regrettables, nous ont empêché de pouvoir retrouver un grand nombre d'autres livres acquis récemment et disparus de nos rayons, mais nous croyons avoir constaté, autant que possible du moins, (car les livres n'étaient pas mentionnés dans nos catalogues) que les livres n'avaient qu'une valeur purement littéraire, et qu'une valeur contestée, se composant de romans, nouvelles etc. Une recherche plus rigoureuse de ces livres, une investigation plus minutieuse dans la conduite de ceux de nos membres entre les mains desquels ces livres ont passé, eussent été imprudentes, et nous en avons jugé ainsi dans la discrétion que vous nous avez laissée. Dans les circonstances où nous nous trouvons, et va l'exemple qui nous a déjà été donné par les dissensions d'une autre institution littéraire, nous aurions mis en péril la note en suivant une ligne de conduite différente. Entre deux maux il faut choisir le moindre.

TERME CRIMINEL.

Présidence de l'hon. juge Badgley.

Le jury dans l'affaire de Lavallée pour crime d'incendie, vint au tribunal, mercredi matin, et ayant déclaré qu'il ne pouvait s'entendre sur le verdict à rendre, fut mis en liberté. Le rumeur disait que dix jurés étaient favorables à un acquittement et les deux autres pour sa conviction. Le résumé de l'hon. président fut remarquable de lucidité, et incriminait fortement le prévenu.

Un garçon de douze ans, Téléphore Bélanger, pour coups de couteau sur la personne d'un M. Arial, le mois dernier, fut trouvé coupable. M. Murray le défendait.

Vint ensuite le procès de Archibald Mc. Kinnon, prévenu d'avoir le 2 d'Octobre dernier, forgé un ordre pour la livraison de certains effets. M. M. Parkin, C.R. et Gauthier, de la raison Gauthier et Roy, le défendirent, et soutinrent que le prévenu se trouvait à Glengarry le jour où l'on prétend que le faux fut commis. Onze des jurés voulaient son acquittement, le douzième persistait à le trouver coupable; en conséquence les jurés furent libérés.

Les accusés trouvés coupables recurent du juge leurs sentences, ainsi qu'il suit:

William Church, meurtrier involontaire de sa femme, 5 années au Pénitencier provincial,

Edouard Thompson (soldat de la brigade des carabiniers) voies de fait sur une enfant 9 ans avec intention de viol, au Pénitencier.

John Smith (de l'artillerie royale) faux pratiqué sur un mandat sur la poste, 4 ans au Pénitencier.

Cyprien Guilmette, réception de marchandises volées, 12 mois de travaux forcés dans la prison du district.

Téléphore Bélanger (âgé de douze ans), 5 ans dans la prison de réforme.

Après cette dernière condamnation on prononça la clôture du terme, à 6 heures et demie.

La question de l'emploi et de la distribution de l'argent qui revient aux incendies de St. Roch et St. Sauveur, est devenue si controversée même parmi les plus intéressés, que ce serait manquer d'impartialité que de ne pas ouvrir nos colonnes à ceux qui ne prennent pas comme nous sur cette question. Il est bien entendu que la publication de la correspondance d'un incendie de St. Sauveur, n'engage pas la responsabilité du journal.

Nous avons besoin de ce journal, d'un compositeur qui ait servi au moins deux ans.

M. BAILLARGÉ.

Nous croyons de voir appeler l'attention toute spéciale de nos lecteurs sur l'annonce de M. Jeanneau, contenue dans une autre colonne. L'ouvrage si pratique et si éminemment utile de M. Baillargé, ouvrage dont nous avons déjà parlé il y a quelque temps, acquiert tous les jours une importance de plus en plus grande. Récemment il est indispensable à tout homme d'étude, à tout architecte, à tout ouvrier entrepreneur, etc., et nous les engageons vivement à s'en procurer un exemplaire.

MASCARADE.

Nous avons eu le plaisir d'assister lundi dernier à la soirée donnée par nos joyeux mascaradistes au magnifique "Rond impérial", tenu par M. Grenier.

Tout contribuait à rendre cette soirée une des plus amusantes: temps doux et agréable, puniers habiles, et musique brillante,—le remarquable corps de ballet du 9ème bataillon, sous la direction de M. Thibault.

Il nous a été impossible de nous procurer les noms de tous les gais patineurs qui jetaient l'étonnement et de l'admiration parmi les spectateurs par la rapidité de leurs évolutions, l'agilité de leurs mouvements, et l'exécution de tours de force vraiment incroyables. Il y avait réellement parmi les mascaradistes de lundi de véritables "artistes du patin".

Nous citons, entre autres, M. Jones, dans son gracieux costume de jeune fille; l'élégant et martial zouave, M. Boisseau; M. Lemieux, au costume grotesque et au masque formidable; M. Toussaint, la comique bossu qui faisait pouffer de rire à chaque instant; M. Prosper Giroux, cet autre gai farceur et vingt autres que nous regrettons de ne pouvoir nommer et qui méritent également les plus grands éloges.

Nous félicitons sincèrement ces jeunes gens de donner ainsi, au public, de temps à autre, d'aussi amusantes soirées. Il est seulement regrettable que M. Grenier n'ait pas été récompensé pour son trouble et les frais considérables qu'il s'est imposés. Les spectateurs, quoique choisis, n'étaient pas assez nombreux. Espérons qu'à la prochaine mascarade, le succès sera aussi complet sous ce rapport qu'il l'a été sous tous les autres.

LE PRIX D'UN CAUCHON SOUS LE RÉGIME COLONIAL.

Pas un homme, sauf peut-être George Etienne Cartier, ne s'est rendu aussi cyniquement au régime impérial que Joseph Cauchon, l'insulteur et le calomniateur de toutes nos illustrations nationales, le flagorneur de toutes les trahisons et de toutes les bassesses coloniales, à commencer par les siennes. En 1858, ce pédant folliculaire écrivit un pamphlet virulent contre toute la confédération possible. En 1864, il renia effrontément toutes ses opinions de 1858. Au reste, cela ne nous surpris pas: nous connaissions notre homme. Nous avons aujourd'hui la preuve qu'il en coûte plus à la province qu'à ce Cauchon pour faire litière de ses opinions.

Ne pouvant modérer notre dégoût et notre indignation quand nous attaquons ces vils politiques, ces marchands de nationalité et de religion, nous laissons parler les chiffres cités par le *Pays*

Notre confrère avait accusé le Cauchon de se faire graisser la patte pour soutenir la confédération. Le Cauchon défia le *Pays* d'en donner preuve. Celui-ci n'eut qu'à ouvrir les comptes publics pour y trouver que le Cauchon et son associé n'avaient pas reçu moins de \$10,843,62, en la seule année 1864-65 plus \$050,83, formant un total, du 30 juin 1864 au 30 juin 1865, de ONZE MILLE DEUX CENT QUARANTE NEUF DOLLARS ET QUARANTE CINQ CENT!

Tel est le prix d'un Cauchon, sous le régime colonial.

Et l'on s'attend à ce que les comptes publics de 1865-66 fassent voir que le rappel du traité de réciprocité n'a aucunement fait baisser le prix de "l'article," quoique les pois, l'orge et les céréales généralement, soient à beaucoup meilleur marché.

La portion de ce Cauchon ayant été de \$783 par mois, on demande s'il ne doit pas peser le poids, et s'il ne serait pas temps de le livrer à la consommation populaire.—(*Union National*)

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Québec.....	56,136.00
Montréal.....	14,238.00
Trois Rivières.....	205.00
Ottawa.....	1,765.00
Haut-Canada.....	8,914.00
de la Campagne.....	17,002.00
Etats-Unis.....	19,505.00
Prince Edouard.....	1,172.00
Nouveau-Brunswick.....	12,049.00
Nouvelle Ecosse.....	11,042.00
Angleterre Ecosse.....	211,516.00
France.....	934.00
Irlande.....	8,634.00
Allemagne.....	14.00
Le gouvernement du Canada.....	50,000.00

Total 362,586.00

- 60 charges de provisions
- 25 charges de marchandises
- 338 minots de grains
- 332 minots de patates.
- 12,000 paires de couvertes de laines.

La musique du neuvième bataillon jouera dimanche après midi, sur le Glacier Jacques Cartier, rue de la Reine;

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Veuillez me permettre l'usage de votre intéressante feuille pour repousser les attaques injustes et mensongères lancées contre les incendiés de St. Sauveur en particulier par le *Journal de Québec*, dans un article éditorial du 2 courant, au sujet des incendiés de l'Assemblée de Jeudi dernier à la Halle Jacques Cartier. Cette assemblée, dit-il, a été convoquée par les incendiés de St. Sauveur dans le but de demander, ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes, et cela à la suggestion d'individus qui ne s'agitent que parce qu'on a refusé de leur donner le maniement de l'argent, qui font de la politique avec le nom de charité. Ce mouvement, M. le Rédacteur, est venu de M. Cauchon lui-même et non pas des personnes qu'il accuse si injustement. M. le Rédacteur, il a déjà été prouvé dans une autre occasion, que les personnes, si gratuitement accusées par M. Cauchon, et qui semblent le point de mire de ses attaques inconvenantes et injustes, n'ont jamais demandé le maniement de l'argent des incendiés et ne l'auraient point accepté; ce qu'elles ont désiré, à la demande des incendiés eux-mêmes, c'était d'être adjointes au Comité local de St. Sauveur pour surveiller la distribution des secours et que justice fût rendue aux incendiés de cette localité. Si on eût fait alors justice, à la demande des incendiés, un grand nombre qui appartiennent à cette localité, n'auraient point formulé de plaintes sous serment, comme ils l'ont fait et avec raison,

puisque ces plaintes ont été prouvées surabondamment devant le comité de révision et enregistrées comme telles pour servir à la postérité. Un fait, entre plusieurs autres, mérite d'être mentionné: Une femme très respectable, qui, avant l'incendie, jouissait d'une modeste aisance mais qui s'est vue ruinée, comme le sont presque tous les incendiés non assurés de cette localité, est allée chez un membre du comité local lui demander sa part des \$2 par tête, accordées aux incendiés, pour elle et sa famille. Cette pauvre femme, sans protecteur et sans défense, sur la remarque qu'elle fit alors qu'on ne lui donnait pas sa part complète, de \$2 par tête, fut brutalement chassée de la maison de l'agent du Comité de secours.

Pour éviter tous ces désagréments et les plaintes nombreuses faites devant le comité, celui-ci, dans le but de rendre service, aurait dû se partager les différents quartiers de la localité: — et faire la distribution comme cela se fait par des monarques mêmes dans les pays étrangers, dans les cas de calamité publique, et ne pas se servir d'agent.

Maintenant passons à l'Assemblée de Jeudi, et voyons pourquoi les incendiés n'ont pu obtenir l'adoption d'une 2me. résolution très importante, qui tendait à demander, au Comité général de vouloir bien reconsidérer son règlement et faire droit à la demande des incendiés. L'orateur dit que M. Cauchon était là présent, déguisé, avec un certain nombre de fiers à bras salariés, pour empêcher la passation d'une telle résolution. Ce fait, M. le Rédacteur, ne m'étonne pas du tout, quand je jette les yeux sur le *Journal de Québec*, plus haut cité et que j'y vois l'opinion de M. Cauchon sur la respectabilité des incendiés en général. M. Cauchon dit: "qu'ils sentent qu'il y a de l'argent dans les banques et ils le veulent tout naturellement, à tout prix, les uns pour boire et les autres pour faire trêve pendant quelque temps à leur métier de mendiant." Une telle insinuation, M. le Rédacteur ne pouvait venir que de M. Cauchon, puisque à la séance du comité de distribution de jeudi dernier sur la demande qui fut faite par un des membres du comité qu'une nouvelle distribution d'argent fut faite à chaque victime de l'incendie, sans distinction, à raison \$2, par tête, M. Cauchon s'y est opposé et l'a fait rejeter, sous prétexte que ce serait démoraliser la population que de leur mettre cet argent entre les mains.

Les 1070 propriétaires incendiés de St. Sauveur sont donc tous des mendiants, des ivrognes et des hommes sans mœurs, et n'ont point acquis ces propriétés au moyen d'économies réalisées après les plus grands sacrifices? Mais M. Cauchon oublie-t-il que, dans cette localité il y a des citoyens qui ont le titre d'Honorable et qui par conséquent sont loin d'être mendiants, qu'il y a là aussi d'autres citoyens qui ont le maniement des deniers publics depuis un grand nombre d'années, et beaucoup d'autres qui se croient tout aussi honorables que M. Cauchon? Du moins, n'ont-ils pas vu dans les journaux des certificats de la nature de ceux qui ont été publiés sur son compte aussitôt après sa sortie du Bureau des Travaux Publics? Il n'y a rien de plus offensant, M. le Rédacteur que de se voir traiter de la pareille façon par un homme qui a oublié son origine, qui est devenue riche dans quelques années au moyen de tripotages politiques, et qui n'a retiré d'une éducation, gratuitement donnée, qu'une dose surabondante d'orgueil, de présomption et de grossièreté la plus vulgaire. — Aussi persiste-t-il à jeter l'odieux sur les 1070 respectables et économes propriétaires incendiés de St. Sauveur qu'il appelle mendiants. Quel peut-être le but de M. Cauchon de vouloir quand même garder la possession des fonds de secours? Serait-ce par hasard pour se conserver le plaisir de contempler du regard des sommes rondes en chiffres et envoyées pour secourir les incendiés? Je crois plutôt que c'est en partie pour soutenir l'état d'un certain nombre d'employés, particulièrement d'un M. Verret qu'il a fait balloter successivement dans les bureaux de la Banque Nationale, des Travaux Publics, puis envoyer extraordinairement en Belgique pour l'émigration, puis placer dans le Bureau des Statistiques et finalement nommer secrétaire perpétuel des incendiés, architecte et inspecteur des maisons à être érigées sur le terrain incendié; d'ailleurs, le salaire de M. Verret est peut-être payable en prières, vu que c'est pour une œuvre de charité publique.

Maintenant que veulent les incendiés en général? Ils veulent une distribution immédiate des fonds de secours, tout en se conformant aux lois

qui les régissent dans chaque localité: d'abord, les propriétaires, assurés et non assurés; pour les aider à faire faire quelques ouvrages durant cette saison où la main-d'œuvre est à bon marché, la plupart des ouvriers ne gagnant dans les chantiers que deux chelins par jour, grand nombre incendiés ont des ouvriers et ont point d'ouvrage, et par ce moyen économiserait beaucoup en le faisant de leurs propres mains, mais n'ont point le sou à mettre à part pour acheter des matériaux; — enfin les locataires payeraient leurs petites dettes; et vous savez, M. le Rédacteur, que les propriétaires assurés n'ont point d'assurances pour couvrir la moitié de leurs pertes; loin de là et la modique assurance qu'ils ont reçue à servi à les nourrir et les habiller depuis l'incendie. J'ose espérer, M. le Rédacteur, que les citoyens qui ont si généreusement donné des secours s'assembleront et demanderont au comité général de vouloir bien reconsidérer leur projet adopté et le modifier dans l'intérêt général des incendiés en faisant une distribution immédiate de tous les secours qu'ils ont en mains: par ce moyen les incendiés profiteraient des secours, tandis que l'allocation partielle et en nature que leur fait ce comité, n'est propre qu'à encourager le trafic et les spéculations, tout au détriment des victimes de l'incendie.

UN INCENDIE DE ST. SAUVEUR.

4 février, 1867.

—Les Anglais ont toujours été forts en statistique. Voici quelques extraits qui allanet la rigidité des chiffres à l'humour des observations:

Il meurt un homme par seconde (ou une femme).

Sur 10,000 personnes, une seule atteint la centaine.

Les hommes mariés vivent plus longtemps que les célibataires. (Cela se comprend, leurs repas sont réglés.)

Un homme de haute taille a plus de chances de longévité qu'un homme de petite stature.

Sur cent personnes, soixant-dix se marient plutôt en juin qu'en décembre. (Que voulez-vous? L'herbe tendre...)

La naissance et la mort ont le plus souvent lieu la nuit.

La statistique des professions établit que les médecins meurent les plus jeunes. Cela prouve qu'ils se soignent.)

Il y a sur la terre 335 millions de chrétiens. (A un sou par personne, le denier de saint Pierre aurait produit 16 millions.)

TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE

PAR

CHARLES BAILLARGE, ecr.,

Ce magnifique volume de 800 pages est à vendre par le soussigné, à son bureau à la Corporation. Rue St. Louis.

Prix: —12s, 6d.

CHRYSANDRE JUNEAU.

UN VRAI GENTILHOMME.

On veut être *gentleman*, même si ce n'est que dans le sens le plus bas de ce mot, dans celui qui n'a trait qu'à la notion vulgaire de l'apparence extérieure. On n'a pas le courage d'avancer lentement et patiemment dans la condition sociale où l'on a été placé par Dieu; l'on veut absolument vivre dans la condition fashionable, où, insensible au ridicule, on trouve bon de se placer; et tout cela pour sacrifier à la vanité de ce monde factice de la fashion, dont on veut à tout prix faire partie.

On fait queue, on se presse, on se coude pour arriver aux premières places dans l' Amphithéâtre social; et, dans cette bagarre, toute noble et généreuse résolution est foulée aux pieds, tandis qu'une foule de natures, et des plus belles, sont irrévocablement étouffées.

Quelles ruines, quelles misères, quelles banqueroutes, résultent de cette rage d'éblouir les autres sous l'éclat d'un faux succès, c'est ce qu'il est inutile de raconter.

Les résultats funestes de tout ceci éclatent, de toutes parts et sous mille formes, dans les fraudes insignes commises par des hommes qui ont le courage d'être malhonnêtes, mais non celui d'être pauvres, et dans les courses à la fortune, courses désespérées où la pitié n'est pas tant pour ceux qui tombent que pour les centaines d'innocentes familles qui, presque toujours, sont impliquées dans leur ruine.

Feu sir Charles Napier, lorsqu'il abandonna le commandement de l'armée anglaise aux Indes, fit un acte d'austérité et d'honnêteté en publiant, dans son dernier ordre du jour général, une énergique protestation contre la vie de dissipation que menaient tant de jeunes officiers de cette armée, vie qui les entraînait dans des obligations ignominieuses. Dans ce fameux document, sir Charles représentait, avec force, "ce que l'on avait presque entièrement oublié, — que l'honnêteté est inséparable du caractère d'un gentilhomme accompli, et que boire du champagne qu'on ne paye jamais, de la bière que l'on ne paye jamais et monter des chevaux que l'on ne paye jamais, est le fait d'un fourbe et non d'un gentilhomme."

S. S.

Un prevenu carre.

Tomas a vingt ans, il a une figure basanée, l'œil ardent, il porte une petite moustache.

M. le pr's dent — Vous étiez sortie de puis dix jours de prisons avec une somme de 100 fr., quand on en vint à arrêter, et cependant à cette époque vous n'avez déjà plus de moyens d'existence, aujourd'hui vous êtes prevenu de vagabondage, parce que vous n'avez ni profession, ni asile, ni argent pour vivre. Qu'avez-vous fait de vos 100 fr.?

Tomas — Parbleu, je n'ai pas d'argent parce que je l'ai dépensé. 10 fr. par jour, ça n'est pas le bout du monde, j'en mangerais le double sans indigestion.

M. le président — Pour un homme qui n'a pas d'autres ressources, 100 fr. ne devient pas se manger en dix jours vos réponses sont d'un cynisme révoltant.

Tomas — Allez donc, j'ai dépensé mon argent comme je voulais, c'est mon affaire, à vous la vôtre.

Le tribunal condamne Tomas à six mois de prison et cinq années de surveillance.

VARIETES.

On sait qu'en Turquie l'homme qui veut se marier ne connaît la femme qu'il épouse que lorsqu'elle a été introduite chez lui.

Un Turc à qui l'on amenait sa femme, souleva le voile et la trouva fort laide; mais comme la dot était ronde, il garda la femme.

Quelque jours après la nocce, celle-ci lui dit : — Aimé de ma vie, comme vous avez de nombreux parents, désignez-moi ceux devant lesquels vous voulez que j'ôte mon voile.

— Mon cœur, répondit le galant époux, pourvu que vous conserviez votre voile devant moi, peu m'importe à qui vous montrerez votre visage.

— Jean où est la pelle ?

— Avec la pioche, maître !

— Où est la pioche ?

— Avec la pelle.

— Imbécile, où sont la pelle et la pioche ?

— Vrai Dieu ! comme vous avez l'oreille dure ce matin. Elle sont toutes deux ensemble.

* * *

Un bibliomane a fait dernièrement ses adieux à la vie de garçon. On le questionnait sur les agréments de son nouvel état. Il ne paraissait extasié que modérément.

— Oui, oui, je ne dis pas. C'est très joli, la lune de miel; mais il en coûte diablement cher pour se marier. Mon mariage, à moi, me revient à un prix fou.

— Ah ! ... tu as donc fait des folies pour la corbeille ?

— Me ruiner en colifichets ? Merci, je n'ava garde.

— Ce sont vos frais d'installation, peut-être ?

— Du tout, j'avais mes meubles.

— Eh bien, alors ? Comment ton mariage peut-il te coûter si cher que tu dis ?

— C'est bien simple ! parbleu. J'ai acheté toute la collection des classiques latins, — dans l'édition Panckouck.

On lisait tout dernièrement dans un grand journal, à propos d'une catastrophe arrivée en Angleterre :

"Jusqu'à ce moment, onze cadavres seulement ont été retrouvés... Les efforts pour les ramener à la vie ont été complètement inutiles."

On la connaît, mais elle est toujours bonne. Il n'y a que le fait divers d'un grand journal pour essayer de remener des cadavres à la vie.

Une autre, à propos d'une autre catastrophe : "Joseph Stevenson (nom de la victime), était marié, mais heureusement il ne laisse pas d'enfants."

En effet, c'est bien heureux pour les enfants qu'il n'a pas, de n'avoir pas à pleurer la mort du père qu'ils auraient pu avoir. Cela rappelle avantageusement ce mot plein de sensibilité : Ce drôle n'a pas de fille, et nous les en félicitons.

* * *

Une petite fille entend dire à sa mère qu'elle va prendre le demi-deuil :

— Maman, pourquoi le demi-deuil ? Y a-t-il quelqu'un de nos parents à demi-mort ?

Un Paddy entre l'autre jour dans un magasin.

— Combien ces gants ? dit-il.

— Deux dollars.

— Deux dollars ! ... Mais mains passeront le reste de l'hiver nu-pieds, avant que je donne deux dollars pour une paire de gants....

LE GLANEUR.

ANNONCES

THIBAudeau, THOMAS & CIE.
IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES

Anglaises, Françaises, Allemandes,
Américaines, etc.

A l'encoignure des rues St. Pierre et Sous-le-Fort,
Québec. à Montréal, Thomas, Thibaudeau et Cie. à
Manchester, Thomas et Thibaudeau.



VERITABLE CONSERVATEUR DES DENTS.

PHILODONTE

ODORANT

DU

Dr. POURTIER Chirurgien-Dentiste.
Préparation Hygienne Scientifiquement

Pour Purifier la Bouche,

CONSERVER

LES GENCIVES ET LES DENTS

A VENDRE

Chez tous les Pharmaciens.

AU SERPENT D'OR.

DYSPEPSIE.

Remèdes contre la dyspepsie, les mauvaises
digestions et les constipations

Z. FORTIER & Cie.



Citrate de Magnésie granulée
Magnésie calcinée.

Carbonate de Magnésie.

Magnésie fluide de Murray.

" " de Dinneford.

Poudre de Gregory.

Du Parry's Révalenta Arabica.

Robinson's Patent Barley.

" " Gruau breveté.

Dr. Leras syr : de phosphate de fer.

Amers de Hoofland (Allemand.)

Amers de Hostetter.

Eau de Vichy (Eau par excellence.)

Pastilles de Vichy.

Eau minérale de Ste. Geneviève.

**ETABLISSEMENT
DE ALFRED VENNÉ**

AU BAS DE LA RUE GRANT, ST. ROCH.

Cet établissement, où sont installées les meilleures machines à vapeur pour scier, évider et raboter le bois de construction de maisons, prend chaque jour un accroissement considérable, et est mis en état de satisfaire avec promptitude et libéralité aux commandes qu'on voudra bien confier à son propriétaire. L'étendue du terrain sur lequel est érigé ce bel établissement industriel permet à M. Venné d'y garder un assortiment considérable de bois et autres matières propres à construire et qu'il peut disposer à des conditions qui ne peut plus libérales.

M. Venné prend occasion de remercier sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'il en a reçu, et s'engage à y répondre avec le même empressement et la même libéralité.



A. SAVARD.

HORLOGER DE LA MARINE.
60 RUE ST. PIERRE 60.

BASSE VILLE.

Réparations de Chronomètre, Montre, Pendule,
Baromètre, Boîte-à-Musique, &c., faites avec soin
et à des prix modérés.

N. B. La réputation d'habileté dont il jouit, et la longue expérience qu'il a acquise dans son art, lui font espérer qu'il donnera pleine et entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage.

G. NOREAU.

HORLOGER & BIJOUTIER,

RUE DU PONT, ST. ROCH,

QUEBEC.

Tient constamment un assortiment de Bijoux, tel
que : MONTRES, BAGUES, BRACELETS, &c.

G. N. Exécute et répare tout ce qui concerne la
Bijouterie.



S. D. VACHON.

PROFESSEUR DE MUSIQUE.

Donne des leçons sur le Violon, Violoncelle, Gui-
tare, &c., à domicile.

S'adresser chez Jos. Lyonnais, Luthier, No. 32 1/2
rue St. Joseph, St. Roch, Québec.



MAGASIN DE CHAUSSURES

JOSEPH LECLERC.

32 Rue Graig, St. Roch, 32

Possède un riche assortiment de chaussures pour
Dames, Messieurs et Enfants, faites avec tout l'art
possible. PRIX MODÉRÉS.

RECOMMANDATION.

L'imprimerie de L'ÉLECTEUR exécutera tous les
travaux typographiques qu'on sera disposé à lui con-
fier; elle apportera la plus intelligente et active satis-
faction aux personnes qui voudront bien la favoriser
de leurs commandes.

A. GUERARD & CIE.

A VENDRE OU A LOUER

POSSESSION IMMEDIATE.

Une maison à deux étages, en pierre de taille, sur la
rue de la Reine, No. 101. — Termes de paiement faciles
et titres incontestables.

S'adresser à M. Joseph Breton, rue Richardson
ou au notaire soussigné

FRANS. HUOT

QUEBEC, 22 DECEMBRE, 1866.

12, Rue du Pont.